



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, . . . 10 » — 13 »
Trois mois, . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Répondant à plusieurs journaux prussiens, le *Journal de Saint-Petersbourg* dit :

« Le gouvernement et la nation russes désirent sincèrement la paix, pourvu que l'honneur et la dignité de la Russie ne soient pas attaqués et ne commandent pas la guerre. Mais il n'est pas admissible que la guerre soit en ce moment imminente.

« La diplomatie russe s'emploie activement dans l'intérêt de la paix. »

La discussion de la loi sur le mariage civil a commencé à la Chambre des seigneurs de Vienne, au milieu d'une grande affluence. Les archiducs n'ont pas assisté à la séance.

Une majorité de quelques voix paraît assurée pour le projet du ministère. Une dépêche de Vienne, publiée par la *Correspondance du Nord Est*, porte que s'il reste en minorité, le cabinet cisleithanien est décidé à se retirer. L'adoption de la loi sur le mariage civil sera la première brèche dans le concordat autrichien.

On lit dans la *Gazette de la Croix* que, dans l'Allemagne du Sud, on fait de l'impôt projeté sur le tabac un moyen d'agitation électorale. On sait que dans cette partie de l'Allemagne le tabac était jusqu'ici à peu près exempt d'impôt.

Les provinces de l'est de la Prusse continuent à souffrir de la disette, et les émeutes provoquées par la misère rendent à chaque

instant nécessaire l'intervention de la force armée. C'est surtout dans les environs de Tilsitt que ces troubles ont un caractère grave, et les magasins de blé ne sont en sûreté que gardés constamment par des troupes.

On écrit de Venise, le 21 mars, soir :

Les restes de Manin ont été transportés de la gare à l'église Saint-Zaccaria précédés d'une musique militaire. L'embarcation qui portait les déportés est partie à six heures du soir suivie par d'autres barques préparées pour la circonstance et d'une quantité immense de gondoles. On remarquait, dans le cortège, des représentants du Sénat et de la Chambre des députés, la commission chargée d'accompagner le corps depuis la frontière, des étrangers de distinction, Giorgio Manin et des membres du gouvernement provisoire et des assemblées de 1848 et de 1849. La musique de la garde nationale fermait la marche.

Le cortège s'arrêta devant le portail de l'église de Saint-Zaccaria où le cercueil fut reçu par une députation du conseil municipal.

Un piquet de gardes nationaux montera, pendant la nuit, une garde d'honneur.

Toutes les embarcations qui couvrent le grand canal sont splendidement illuminées.

Dès le matin, toute la ville a été pavoisée et en deuil. L'ordre est parfait. L'effet produit est extraordinaire. La population est profondément émue.

On lit dans la *Journal de Rome* :

« Des émissaires secrets viennent souvent à Rome pour chercher à exciter des désordres et à corrompre l'armée pontificale. Quoiqu'ils

soient pourvus de beaucoup d'argent, leurs efforts échoueront contre l'attachement des populations et le dévouement de l'armée. »

On lit dans l'*Osservatore romano* :

« Nous avons remis aujourd'hui au pape une somme de 48.504 fr. recueillie par nous pour l'armée pontificale. »

Le *Journal de Rome* annonce que le pape, apprenant que les ouvriers de Subiaco étaient sans ouvrage, a ordonné à l'évêque administrateur de ce diocèse de prélever une somme importante sur les revenus de l'abbaye pour exécuter des travaux d'utilité publique.

Le *Moniteur de l'armée*, annonce que, sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, l'Empereur a décidé que deux régiments d'infanterie de la division française stationnée dans les Etats du Saint-Siège quitteraient le territoire pontifical.

Le 19^e de ligne, qui a été pendant cinq ans à Rome, et le 87^e, revenu depuis peu de temps d'Algérie, sont désignés pour rentrer en France.

Le général Dumont conservera le commandement des troupes françaises qui resteront dans les Etats du Saint-Siège; il aura sous ses ordres le général de brigade Raoult. Le général de brigade de Potier reçoit une autre destination.

Cette mesure purement militaire n'implique en aucune façon des résolutions qui se rattacheront à la politique du gouvernement français à l'égard du Saint-Siège. Sous ce rapport la politique du gouvernement a été assez affirmée et elle est assez connue pour

que le retour de ces troupes puisse donner lieu à aucune interprétation.

On lit dans la *Presse* :

« On parle dans plusieurs salons politiques, où l'on se repaît volontiers d'illusions, d'une entente établie avec la Prusse et d'un rapprochement possible avec la Russie. Le voyage du prince Napoléon, les attentions dont il a été l'objet à Berlin, tendent à accréditer le bruit d'un désarmement dont le roi Guillaume donnerait l'exemple. On donnait hier à la Chambre des députés comme certain un désarmement immédiat.

« On parle aussi beaucoup d'un voyage de l'Empereur à Saint-Petersbourg.

« Nous rapportons ces échos sans espérer la réalisation de ces prétendus projets. »

On lit dans la correspondance particulière du *Journal de Maine-et-Loire* :

Paris, 18 mars.
Depuis lundi, le Prince Impérial, fils et héritier présomptif de l'empereur Napoléon III, est entré dans sa treizième année.

Au milieu des préoccupations incessantes d'une politique d'action, l'Empereur a la consolation de voir arriver le successeur légitime qui pourra continuer un jour les traditions d'une race baptisée par la gloire et consacrée par le plus grand plébiscite national qui fût jamais. L'enfant est comme le sourire de ces hautes sphères chargées de tous les soucis, remplies par toutes les sollicitudes; le prince est comme l'espoir et la récompense vivante assurés au monarque illustre qui a déjà tant fait pour la France. — Et laissez-moi vous le

FROULETTON.

LES DÉBUTS D'UN CHIEN SAVANT

Nouvelle,

PAR FERDINAND FABRE.

(Suite et fin.)

IV.—COMMENT NABUCHODONOSOR JOUE UN RÔLE DE COMPARE A LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DONNÉE A MONTÉLIMART PAR M. BRISÉTOU.

Le maire de Montélimart, homme très-intelligent, comprit bientôt toute l'affaire.

— Monsieur, dit-il à Barbeau, si vos effets ne sont pas au bureau des messageries, je vous ferai atteler une chaise de poste et vous courrez à la poursuite de votre diligence, fussiez-vous aller jusqu'à Lyon. Dans le cas où vos bagages seraient perdus ou volés, n'ayez aucune crainte, l'administration est responsable, et, avec le reçu que vous en avez, elle sera tenue de vous payer.

— Et mon chien, monsieur le maire? se hâta de demander Claude.

— Votre chien vous sera rendu dans moins d'un quart-d'heure, et les voleurs passeront en prison...

— Que de reconnaissance je vous devrai, monsieur le maire.

— Vous ne me devrez rien, monsieur, je n'accomplis qu'un devoir... Holà! quelqu'un, cria le maire.

Un garçon de bureau parut.

— Prévenez tout de suite M. le lieutenant de gendarmerie qu'il ait à m'envoyer trois de ses hommes. Qu'ils viennent ici et qu'ils m'attendent. — Maintenant, Monsieur, allons au bureau des messageries, je veux voir les choses moi-même.

— Je vous remercie, monsieur le maire, de tant de bonté, et je vous demande pardon pour toute la peine que je vous donne, dit le jeune homme.

La voiture qui portait les bagages de Barbeau ne s'était presque pas arrêtée à Montélimart, et n'avait laissé aucun paquet. Le maire somma l'administration de mettre à l'instant une chaise de poste à la disposition du voyageur qu'on avait abandonné sur la route. Le chef du bureau des messageries essaya de donner des raisons pour légitimer l'acte de l'administration, mais le maire parla haut et il fallut s'exécuter.

— M. Claude Barbeau partira dans une heure, dit le maire.

— Tout sera prêt, répondit le chef du bureau.

En entrant dans la mairie, le jeune homme et le maire trouvèrent les trois gendarmes demandés. Le vol du chien leur fut raconté.

— C'est bien, dit le brigadier, nous allons procéder à leur arrestation.

— Ils sont sur la petite promenade au bas de la ville, et, si j'en crois leur tambour, ils vont probablement commencer la comédie, ajouta le second gendarme.

— Monsieur le maire les a donc autorisés? demanda le troisième gendarme.

— Pas le moins du monde, répondit le maire, je ne les ai pas même vus.

— C'est bon, c'est bon, fit le brigadier, nous allons commencer par exiger leurs papiers.

— C'est cela, répliqua le maire.

— Si monsieur veut venir reconnaître son chien, repartit le brigadier?...

Barbeau remercia encore une fois le maire de Montélimart, et descendit l'escalier avec les gendarmes.

Les saltimbanques s'étaient, en effet, arrêtés au bas de la ville, l'énorme coucou avait été placé entre de grands arbres, sur la petite promenade. Chaque Bohémien en descendant à son tour, revêtu d'un costume bizarre. Les badauds eurent bientôt entouré Vulcain qui battait la caisse d'une façon merveilleuse.

— Ce gamin fait parler le tambour, disait un vieux de la vieille perdu dans la foule.

— C'est vrai, reprenait un jeune tourlourou avec un air capable, ce petit bonhomme est très-fort.

— Ces charges me donnent la chair de poule, continuait la vieille moustache.

— Ces comédiens ont le diable au corps, repartait le

tourlourou émerveillé.

Le tambour fit silence, et M. Brisetout, habillé d'un haut-de-chausse à la Henri III et d'un pourpoint à dorures très-équivoques, s'avança au milieu du carré.

— Messieurs et dames, dit-il, saluant profondément, vous ne m'avez jamais vu, mais vous me connaissez déjà de réputation; je suis le célèbre, le grand Brisetout. L'Angleterre, l'Espagne, la Russie et l'Allemagne ont admiré mon adresse, ma force, mon génie!... Je n'aval pas seulement des étoupes enflammées, mes rasoirs et des couteaux de toute espèce, moi! je me nourris de tisons embrasés et d'épées longues comme celle-ci.

En même temps il montra un vieux sabre rouillé.

— Oh! oh! fit le vieux de la vieille.

— Oh! oh! fit le jeune tourlourou.

— Oh! oh! fit toute la foule.

— Oui, messieurs et dames, reprit Brisetout, un médecin de Paris m'a dit, quand je donnais des représentations sur tous les théâtres de la capitale, que j'avais un estomac de fonte, cela ne s'est jamais vu, c'est vrai, mais cela se voit.

— Oh! oh! crièrent tous les badauds.

— Ne murmurez pas, messieurs et dames, poursuivit Brisetout, avant de m'avoir vu à l'œuvre. Si quelqu'un de la société veut jeter une pièce de monnaie, on sera convaincu de ce que j'avance... Je prévient seule-

dire, car je traduis ce que beaucoup savent à Paris : l'Empereur est le meilleur des pères. Cet amour paternel d'un côté, auquel répond d'un autre côté la plus profonde vénération filiale, c'est là un spectacle qui n'est point indifférent au cœur sensible des Français. Une fois l'an nous devons au moins porter notre attention du côté des Tuileries, dans l'intimité même d'une auguste famille où la date du 16 mars sera désormais la date qui consolera et encouragera le souverain.

A celui qui nous gouverne et qui naquit à son tour à l'ombre du trône, mais auquel ne devaient pas être ménagées les épreuves, que lui importent les souvenirs de l'exil, les années de la captivité, les phases douloureuses de la déception et de l'espérance, les souvenirs plus rapprochés de la lutte révolutionnaire et le terrible labeur de la fondation de l'ordre sur un pays bouleversé par l'anarchie, travaillé par la discorde?... Que lui importent tant d'amertumes essayées loin des grandeurs, tant de soucis acceptés dans le pouvoir, si Dieu lui donne, à ce souverain, le fils bien-aimé qui perpétuera sa race deux fois nationale, qui continuera l'œuvre de la régénération de la patrie, qui conservera intact et toujours élevé le dépôt de gloire, d'influence et de politique progressive inauguré par Napoléon III?

Aussi — et pour que le successeur soit digne de ce trône, avec tant de raison appelé le plus beau trône du monde — l'Empereur a pris à tâche de se faire le précepteur politique de son fils. L'histoire de tous les jours, l'histoire des faits est un livre tout ouvert que peuvent déjà parcourir les yeux du jeune prince et sur lequel son esprit, si prématurément disposé aux nobles conceptions, sait distinguer le beau, le vrai, le bien du règne!

A côté de ces enseignements de la haute politique, il y a une autre éducation qui est véritablement l'admiration de la France et de l'Europe. La mère illustre du Prince Impérial rappelle parmi nous les traditions de la mère de l'empereur Constantin. L'impératrice Eugénie a voulu conquérir sa couronne par l'héroïsme et l'inépuisable charité. Quelle double influence doit donc s'exercer autour du noble rejeton que la France acclamait comme un suprême espoir le jour de dimanche, 16 mars 1856, quand le canon annonçait au monde nos triomphes d'Orient et la conclusion de la paix par le congrès de Paris!

Le Prince Impérial apprendra donc la sagesse, la modération, la justice, les hautes sciences par les exemples de son auguste père; — il apprendra l'exercice des magnifiques élans du cœur par sa généreuse mère, et il fortifiera l'esprit par la valeur de l'âme.

On lit dans le *Moniteur* :

On sait que le gouvernement a entrepris l'œuvre considérable de la révision du Code de procédure civile, et qu'une commission insti-

tuee au ministère de la justice a été chargée de la préparation de ce travail.

Un premier fragment a déjà été examiné par le Conseil d'Etat, et le Corps-Législatif en a été saisi au commencement de la session. Cette partie du projet comprend tout ce qui est relatif aux ventes judiciaires d'immeubles et aux partages. Une commission a été nommée par le Corps-Législatif, et elle se livre sans relâche à l'étude de ce projet, qui doit prendre place dans le nouveau code de procédure.

De son côté, la commission administrative a mené à fin son œuvre générale, et le conseil d'Etat, auquel avait été précédemment envoyée une seconde partie concernant les règles de la compétence et la procédure devant les justices de paix, vient de recevoir le complément qui comprend tout le reste du code (1,023 articles). Le conseil procédera avec son zèle ordinaire à l'élaboration qui lui est confiée, et il est possible d'entrevoir le moment où le Corps-Législatif ne sera plus renfermé dans l'examen de la loi spéciale sur les ventes judiciaires et les partages, mais pourra embrasser l'ensemble de la révision entreprise. L'étude de cet ensemble permettra de se mieux rendre compte de la portée d'une réforme dont toutes les parties, jusqu'à un certain point, se tiennent et se lient. Il sera bien plus facile alors de mesurer l'étendue des sacrifices que le Trésor s'impose dans l'intérêt de la petite propriété et dans celui des justiciables que des contestations d'une minime importance amènent devant les tribunaux.

Enfin on verra avec quel soin le gouvernement s'est efforcé, par d'équitables compensations, de ménager les intérêts des officiers ministériels engagés dans la question.

LES TROUBLES DE TOULOUSE.

Nous empruntons au *Courrier du Havre* cette juste appréciation des désordres dont la ville de Toulouse a été récemment le théâtre :

« Au milieu du calme dont nous jouissons, on n'a pas appris sans une pénible surprise l'agitation soulevée à Toulouse par quelques émeutiers.

« L'organisation de la garde mobile a servi de prétexte à ces désordres; mais l'échauffourée a trahi bien vite, par ses cris et ses actes, son caractère démagogique. C'est en arborant le drapeau rouge et au chant de la *Marseillaise* que les principaux meneurs cherchaient à soulever la population; et comme on comptait parmi eux des vagabonds et des repris de justice, la bande désarmée s'est attaquée surtout au commissariat central de police dont elle a lacéré les papiers, toujours très-compromettants pour les malfaiteurs.

« Mais comme si ces preuves ne suffisaient pas à avilir le mobile socialiste des troubles de Toulouse, les promoteurs ont tenu à y joindre un nouveau témoignage de leurs pas-

sions anti-religieuses. L'établissement du noviciat des jésuites a été assailli et les vitres ont été brisées.

« Ces événements, dont il ne faut pas exagérer l'importance, sont profondément regrettables. Ils montrent que parmi les populations les plus paisibles, il peut se glisser de ces agitateurs obstinés, de ces hommes toujours en révolte contre la loi, dont la seule préoccupation est d'exciter des troubles et de dépaver les rues. Ce sont les réfractaires de la société allant alternativement du bain à la barricade.

« Voilà à quels gens une cité importante peut, pendant quelques heures, abandonner la place publique; mais cette surprise est de courte durée, et, à Toulouse, la modération unie à la vigilance des autorités, a promptement ramené le calme. Dès le lendemain de l'échauffourée, la ville avait repris sa physionomie ordinaire. Les troubles ont eu la rapidité d'un orage du mois de mars...

« Tel est, réduit à ses véritables proportions, cet incident qui jure comme une note fautive au milieu de la sécurité profonde du pays. C'est là un fait isolé, exceptionnel, une tentative avortée de quelques esprits malades et de quelques hommes déclassés.

« On ne peut même pas y voir un symptôme d'hostilité contre l'organisation de la milice citoyenne, si bien comprise et si patriotiquement accueillie sur tout le territoire de l'Empire. A Toulouse, en effet, les demandes d'exemptions ont été, comme partout ailleurs, fort restreintes. En serait-il ainsi à l'égard d'un service antipathique et impopulaire? »

LE TRANSPORT DES CÉRÉALES PAR CHEMINS DE FER. — ABAISSEMENT DES TARIFS.

M. de Forcade La Roquette, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient d'adresser à l'Empereur un rapport dans lequel on trouve à chaque ligne une preuve éclatante de toute la sollicitude du gouvernement pour les classes laborieuses.

Les chemins de fer ont déjà contribué pour une large part à rendre la disette impossible et à niveler le cours des grains dans toutes les parties du territoire; ce nouvel abaissement des tarifs actuels terminera l'œuvre déjà commencée et resserrera ces liens de solidarité qui doivent exister, non seulement entre les habitants d'un même pays, mais entre tous les peuples du monde. Si partout on trouvait de nombreux réseaux de chemins de fer, la famine ferait, sans aucun doute, beaucoup moins de victimes. Il faut donc adresser des éloges aux hommes d'Etat qui comprennent si bien la situation économique de notre époque.

Voici le résumé de ce rapport :

M. le ministre rappelle que dès que l'insuffisance de la dernière récolte a été constatée, le gouvernement s'est empressé de prendre les

mesures nécessaires pour en conjurer les effets.

La première et la plus importante de ces mesures a été la suppression de la surtaxe de pavillon pour les grains et farines introduits en France par navires étrangers.

Cette suppression a produit les meilleurs résultats. En même temps qu'il s'occupait de faciliter les arrivages par la voie de mer, le gouvernement n'a négligé aucun moyen d'activer les transports par les voies ferrées.

Sur son invitation, les compagnies françaises envoyèrent en Allemagne tout le matériel dont elles pouvaient disposer pour amener en France, par les frontières de terre, les blés de Hongrie.

Grâce à ces diverses mesures, la France a pu recevoir par les voies de terre et de mer, depuis la dernière récolte jusqu'à la fin de février, 572,000 tonnes de froment ou de farine, représentant à peu près 7,500,000 hectolitres.

Il s'agissait de répartir ces approvisionnements sur tous les points du territoire et de rétablir, autant que possible, l'équilibre entre les différents marchés.

L'abaissement des tarifs de chemin de fer pouvait seul conduire à un semblable résultat.

En présence de la répartition inégale des approvisionnements de céréales, le ministre a donc demandé aux compagnies de consentir à baisser leurs taxes au-dessous de la limite prévue par leur acte de concession.

Il était surtout désirable qu'un concert pût s'établir entre elles pour l'adoption d'un tarif commun applicable, pour le transport des céréales, sur tous les réseaux indistinctement.

Les compagnies ont répondu à cet appel du gouvernement en offrant leur concours le plus empressé, et c'est sur leurs propositions que le ministre a pu homologuer un tarif dont les prix sont fixés à 0 fr. 06, 0 fr. 05, 0 fr. 04, et 0 fr. 035 par tonne et par kilomètre, suivant les distances à parcourir.

Il a été entendu, toutefois, que ces abaissements de prix, librement consentis par les compagnies, seraient essentiellement temporaires et cesseraient avec la situation qui les a fait naître.

Le rapport du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, est suivi d'un décret qui porte que les compagnies de chemins de fer qui abaisseront leurs tarifs pour le transport des blés, farines de froment et de seigle; riz, sarrasins et seigles, avant le 1^{er} avril 1868, auront la faculté de les relever dans la limite du maximum autorisé par les cahiers des charges, sans attendre l'expiration du délai légal d'une année.

Toutefois, la durée des tarifs ainsi abaissés ne pourra être inférieure à quatre mois.

Les compagnies ne seront astreintes à aucune formalité d'affichage préalable pour l'application des taxes réduites; mais elles devront prévenir le public par des affiches, huit

ment le public que mon estomac de fonte ne digère pas le cuivre, ainsi ni sous ni deniers, de l'or ou de l'argent... J'attends.

Aucune monnaie ne tomba dans le carré.

— Après moi, messieurs et dames, madame Cléopâtre, qui fut, comme vous savez, reine d'Egypte...

— C'est vrai, interrompit le maître d'école de Montélimart.

— Mme Cléopâtre et Mlle Aspasia devineront quel est le plus sot de la compagnie, ou le plus avare, ou le plus riche, enfin ce que vous voudrez. Mmes Proserpine et Junon danseront sur des œufs sans les casser et sur des pointes de poignards sans se blesser les pieds. Puis Hercule brisera sur son genou un essieu de charrette, et moi, pour justifier mon nom de Brisetout, je ferai voler en éclats, d'un coup de poing, la première pierre de taille venue. Enfin la séance sera terminée par les exercices du singe Joko et de Pours Martin qui danseront une polka de leur invention.

— Bravo! bravo! cria le public, — mais ni or, ni argent.

— Ah! j'oubliais de dire, ajouta Brisetout, qu'Hercule fait parfaitement la digestion du cuivre, lui! Ainsi ne vous gênez pas, vous pouvez jeter des sous.

Quelques sous réonnèrent sur le sol.

— Allez! Vulcain! dit Brisetout encouragé.

Le tambour retentit de nouveau.

Mme Cléopâtre, vêtue en Colombine, prit la parole.

— Messieurs et dames, dit-elle, avant que M. Brisetout commence, je vais avoir l'honneur de faire travailler devant vous des chiens que j'ai moi-même élevés. Ils joueront la mort d'Allah-Celi-Matha, roi maure, assassiné par des conspirateurs.

Une vingtaine de chiens descendirent de la patache, bizarrement accoutrés de manteaux rouges et de manteaux blancs.

— Les blancs sont les amis du roi, poursuivit Cléopâtre, et les rouges sont les conspirateurs.

La colonne vint jusqu'au milieu du cercle.

— Reconnaissez-vous votre chien, parmi ceux-là? demanda le brigadier à Claude.

— Ma foi, non, répondit ce dernier.

— Alors il sera resté dans leur baraque de bois, je vais arrêter toute la bande.

Et le brigadier fendit la foule avec ses deux acolytes.

— Halte-là! dit-il en s'adressant à Brisetout, vos papiers?

L'acrobate fouilla dans ses poches; il ne trouva rien.

— Ils sont dans la voiture, répondit-il.

— Cherchez-les, fit le brigadier, nous les attendons. Brisetout repartit.

— Monsieur le gendarme, dit-il, je les ai probablement perdus en route...

— En ce cas, au nom de la loi, je vous arrête, vous

et toute votre troupe.

— O monsieur le gendarme! firent les Bohémiens suppliants.

— Pas de raisons, mille tonnerres! cria le brigadier. — Combien de chiens avez-vous?

— Dix-neuf, répondit Brisetout.

— Vingt, monsieur le gendarme, se hâta d'ajouter Cléopâtre.

— Faites-les avancer tous ici et déshabillez-les.

Les acrobates hésitèrent.

— Allons, corbleu! rondement!

Junon et Proserpine enlevèrent leurs manteaux aux amis du roi Allah-Celi-Matha et aux conspirateurs.

— Monsieur, dit le brigadier à Claude, regardez!

— Je ne vois pas mon chien, répondit Barbeau.

— N'y a-t-il rien sous cet autre manteau rouge? fit un des gendarmes désignant un gros paquet derrière la grosse caisse.

— Rien, monsieur le gendarme, reprit Cléopâtre, rien.

— Voyons!

Le gendarme avança, Cléopâtre pâlit mais elle leva le voile.

— Voilà Nosor! cria le jeune homme, c'est lui!

Et il embrassa son chien qui mangeait quelque chose.

— Que mange-t-il? demanda Claude.

— Je ne sais, répondit hypocritement Cléopâtre, ah! il est bon pour la dent.

— Et pour l'œil aussi, répartit le gendarme, car il a reconnu son maître tout de suite.

— Attendu que vous êtes pris en flagrant délit de vol, dit solennellement le brigadier, vous allez nous suivre tout de suite en prison.

Tandis que la foule se dissipait que les Bohémiens, escortés de trois gendarmes, se dirigeaient vers la prison, Claude, tout heureux d'avoir retrouvé son ami, montait dans la chaise de poste qui prit la route de Valence.

V. — COMMENT NABUCHODONOSOR FUT ATTAQUÉ DU CHOLÉRA-MORBUS EN CHAISE DE POSTE.

Cependant Nosor ne répondait pas, comme autrefois, aux caresses que lui prodiguait son maître. Pendant la première demi-heure, il parut assez sensible aux paroles douces et affectueuses de Claude, mais bientôt il se laissa tomber accablé sur un des coussins de la voiture, morne et indifférent.

Barbeau fut épouvanté.

— Il souffre de sa blessure, pensa le jeune homme, en voyant le cou de son ami encore ensanglanté. Pauvre Nosor!

— Mon pauvre petit Nosor! dit Claude en embrassant son chien, tu endures bien du mal depuis notre

jours d'avance, lorsqu'elles voudront les relever après le délai de quatre mois, dont il vient d'être parlé.

Le *Moniteur* publie, à la suite de ce rapport, l'arrêté ministériel portant fixation du tarif.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La commission du Corps-Législatif, chargée d'examiner la demande dirigée par les gérants de la *Liberté*, des *Débats*, de l'*Avenir national* et de la *Revue des Deux-Mondes*, contre M. de Kervéguen, a conclu à l'autorisation des poursuites, et la Chambre a adopté, sans discussion, les conclusions du rapport présenté par M. Mathieu.

Ce rapport établit avec une grande précision que la commission comme la Chambre doivent décliner toute solidarité dans des actes qui restent personnels à ceux dont ils sont l'œuvre exclusive; il ajoute qu'il s'agit d'examiner uniquement si la demande tendant à annuler l'inviolabilité d'un des mandataires du pays n'est pas inspirée par l'esprit de parti ou par l'aveuglement de l'intérêt privé.

M. de Kervéguen, en demandant lui-même que l'autorisation fût accordée, avait levé les objections qui pouvaient y être faites; il faut reconnaître, qu'en agissant ainsi, il a fait preuve de convenance et de loyauté.

Quant à la Chambre, nous croyons qu'elle a pris une sage décision. Il y a quelques jours à peine, elle a autorisé des poursuites contre des journaux accusés de l'avoir outragée; elle a bien fait de ne pas couvrir de l'église du mandat législatif le député que des journaux accusent publiquement de les avoir calomniés.

Pas plus que la Chambre, nous n'entendons préjuger ce débat. La magistrature prononcera; mais, en laissant à la justice sa liberté d'action, la majorité a fait preuve d'impartialité et de sens politique.

— Un décret inséré au *Moniteur* nomme M. Schneider, député, président du Corps-Législatif, pour l'année 1868-1869.

— Le Corps-Législatif a été saisi vendredi d'un projet de loi tendant à ouvrir au ministre de la guerre, au titre du budget des dépenses extraordinaires du gouvernement général de l'Algérie (exercice 1863) un crédit de 2 millions de francs, destiné à venir en aide aux populations de l'Algérie les plus éprouvées par le manque de récoltes.

— Le prince Napoléon est arrivé à Paris, venant directement de Liège, où il s'était arrêté quelques heures.

— On lit dans la *Liberté* :
« On prétend que les *Titres de la Dynastie napoléonienne* ne sont que la préface d'un manifeste plus étendu, émanant de même source,

départ de Saint-Geniès ! Va, tout est fini maintenant, tu m'es rendu et tu seras heureux, nous allons arriver à Paris, là je te ferai soigner, mon bon Nosor, sois tranquille !

Le chien regarda son maître avec de grands yeux où se peignait toute sa reconnaissance, mais il resta muet.

— Il faut que tu sois bien malade, ma chère petite bête, pour être si morne, si abattue. On t'a frappée chez ces Bohémiens. Pardonne-moi de l'avoir abandonné chez cet aubergiste qui n'a pas su veiller sur toi !

Et le jeune homme prit la tête de Nabuchodonosor dans ses mains et attira le chien sur ses genoux. L'animal ne fit aucun mouvement, seulement il tomba aux pieds de son maître, mourant et vomissant quelque chose de jaunâtre.

— Cocher ! cocher ! cria Claude alarmé, arrêtez !

— Je ne puis, répondit le cocher, j'ai ordre de marcher jusqu'à ce que j'aie atteint votre diligence.

— Je vous en supplie, cocher, mon chien est malade, arrêtez !

Les chevaux ralentirent le pas.

— Voyez donc ce qu'a mon chien ?

— Parbleu, dit le cocher en se penchant vers Claude, il est empoisonné.

— O mon Dieu, cria le jeune homme, je suis perdu !

et qui doit être prochainement publié. Cette nouvelle mérite confirmation. Ce qui est plus positif, c'est l'apparition d'une autre brochure n'ayant aucun caractère officiel, le *Bilan de l'Empire*, par M. T.-E. Horn, portant pour épigraphe : « Les chiffres gouvernent le monde ?... »

— Outre le camp de Châlons qui doit être occupé cette année plus tôt que de coutume, on organise un camp près de Marseille et un autre au pied des Pyrénées, à Lannemezan. Il est aussi question, paraît-il, d'en créer un en Bretagne, dans les environs de Rennes.

— On écrit de Paris à la *France centrale* :
« Le préfet de Toulouse, furieux des attaques violentes dirigées contre lui par le *Pays*, à propos des désordres qui ont eu lieu dans cette ville, aurait écrit au ministre de l'intérieur pour réclamer ou un désaveu public des attaques de ce journal officieux, ou l'autorisation de le poursuivre. Le préfet aurait été appuyé par le procureur général. Nous n'avons pas vu encore paraître le désaveu. »

— Le *Nouvelliste de Rouen*, dans sa correspondance de Paris, publie ce qui suit :

« D'après un autre bruit, le préfet et le procureur général de Toulouse insisteraient pour obtenir, à titre de satisfaction contre certaines attaques, l'insertion d'une note au *Moniteur*. »

— C'est vendredi qu'a été appelée devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine (6^e chambre) l'affaire du *Figaro* et de la *Situation*, poursuivis pour délits d'offense envers le Corps-Législatif.

Le tribunal a rendu un jugement qui condamne M. Jules Richard à deux mois d'emprisonnement et 5,000 fr. d'amende, et M. A. Grenier à 1,000 fr. d'amende.

La durée de la contrainte par corps pour les frais et l'amende est fixée pour M. Richard à deux ans et pour M. Grenier à six mois.

— Les ouvriers de Roubaix ont adressé une pétition à l'Impératrice pour prier Sa Majesté d'intercéder auprès de l'Empereur en faveur de l'abolition du traité de commerce.

— On annonce la mort de M^{me} Blanc, mère de M. Louis Blanc, l'historien.

Cette mort ferme un des plus grands salons du faubourg Saint-Germain : M^{me} Blanc était proche parente du duc Pozzo di Borgo.

— AVIS. — Les *Pastilles de Polard*, recommandées par tant de médecins, sont béchiques, incisives et calmantes; elles dissipent les glaires. Cet excellent pectoral convient surtout dans les catarrhes, rhumes, maux de gorge, gripes, asthmes, coqueluches; dans les toux opiniâtres et irritations de la gorge ou de la poitrine. A Paris, 44, rue de Richelieu. — A Saumur, chez les pharmaciens; à Angers, pharmacie Ménière. (635)

Il se souvint alors qu'au moment de lui livrer Nosor, cette infâme Cléopâtre lui avait mis quelque chose dans la gueule.

— O les brigands, dit le malheureux Barbeau, ils l'ont tué !

— Monsieur, dit bientôt le cocher, nous voici à Valence, vos bagages n'y sont pas. Vous pouvez, pendant que je relaye les chevaux, donner de l'huile à votre chien, si cela ne le tire pas d'affaire, il est perdu.

Le jeune homme acheta une bouteille d'huile et remonta dans la chaise qui partit à toute vitesse.

L'état de Nabuchodonosor fut bientôt désespéré, ni l'huile ni les larmes de Claude n'y firent rien. Le malheureux Nosor se roula vingt fois sur le parquet de la voiture, râla et mourut !

On doit comprendre dans quel abattement tomba le pauvre Claude Barbeau quand il se trouva seul dans la chaise avec le cadavre de son ami ! Il répandit toutes les larmes de son cœur !

Il faisait nuit depuis longtemps quand on arriva à Vienne en Dauphiné. La diligence de Claude avec les bagages était là et devait repartir dans une heure. Le malheureux jeune homme eut à peine le temps de creuser un trou sur la rive gauche du Rhône et d'y enterrer son ami !... Il pleura beaucoup ! C'était toute sa première jeunesse qu'il ensevelissait avec son cher Nosor !

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les jeunes gens qui avaient pris à tâche d'organiser une cavalcade ont atteint leur but et sont dignes d'éloges pour les résultats qu'ils ont obtenus. La fête, en effet, a dépassé les espérances.

Après toutes les difficultés levées, on ne pouvait espérer mieux : il restait trop peu de temps pour tout disposer, préparer les costumes, orner les chars.

Celui de l'Agriculture a été le plus apprécié; son heurieuse ornementation fait honneur au décorateur, qui a assemblé avec tant de goût les produits et les instruments agricoles. Après celui-ci, le char de la Marine attirait tous les regards, et le jeune équipage plein d'agilité et d'ardeur qui manœuvrait sur le pont du trois-mâts, ne faisait pas moins plaisir.

Le char de la Charité était beaucoup trop désert : la déesse, sur son trône, semblait abandonnée : aucun sujet autour d'elle pour composer sa cour et lui présenter les offrandes du public. Trois ou quatre enfants dansaient bien dans ce même char, mais ces personnages n'étaient point en harmonie avec la gravité de dame Charité.

Nous ne nous arrêterons pas aux autres voitures, il y en avait cependant plusieurs dignes d'être signalées : celle du général Boum et diverses autres garnies de costumes assez gracieux. Feu Mangin a été ressuscité pour la circonstance et a repris avec avantage, au profit des pauvres, son commerce de crayons.

Pour égayer la fête, la musique de Restigné a bien voulu nous donner son concours; notre reconnaissance et nos remerciements ne lui feront pas défaut. Cette musique, que dirige toujours M. Meignan, de notre ville, s'est fait une réputation bien méritée, et elle a été entendue avec plaisir. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici le vœu, que notre ville reconstruite une musique telle que celle que nous avions autrefois, pour ne pas être obligée de recourir aux musiques d'emprunt dans toutes nos fêtes publiques.

Des pages, des marquis, des excentriques, des incroyables, sillonnaient nos rues en tous sens, quêtant avec ardeur; il est fâcheux que le nombre n'ait pas été plus grand, les éléments ne manquent pas cependant dans notre population. Avec plus de cavaliers, la quête eût gagné ainsi que le coup d'œil. Il est vrai aussi que chaque jeu a sa saison, l'année est trop avancée déjà pour que les fêtes de travestissements aient cet entrain que l'on obtient sans peine aux jours de carnaval.

Le soir, à huit heures, les jeunes gens se sont de nouveau réunis et ont fait une promenade aux flambeaux depuis la rue de Bordeaux jusqu'à la Gare. Les chars étaient ornés de lanternes vénitienes, les cavaliers portaient des torches, et toutes ces lumières en mouvement produisaient un effet féérique.

La quête a produit la somme de 1,201 fr. 20 c. C'est un chiffre dont les organisateurs de la fête doivent, à juste titre, être heureux.

Dimanche soir, au moment de la promenade aux flambeaux de la cavalcade, un violent feu de cheminée s'est déclaré au café du Petit St-Jean, rue de la Comédie. En peu d'instants, il a pris des proportions effrayantes : une pluie de feu s'abattait sur la toiture et dans la rue; des pierres et des tuiles se détachaient de la cheminée et rendaient la circulation dangereuse. La police et la gendarmerie ont eu beaucoup de peine à retenir la foule. Grâce à la promptitude des secours, on s'est rendu maître du feu, mais non sans beaucoup de travail.

M. Théodore Raveneau vient d'être nommé greffier du tribunal de commerce de Saumur, en remplacement de M. Busson, démissionnaire en sa faveur.

M. Raveneau a prêté serment à l'audience d'hier.

L'Empereur a décidé que les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1866, dont les exercices militaires devaient, aux termes de la circulaire du 14 septembre 1867, se terminer le 2 avril prochain, seraient renvoyés dans leurs foyers dès le 25 mars courant.

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur.

M. Boby de la Chapelle, préfet de la Haute-Vienne, a été nommé préfet du département du Finistère, en remplacement de M. le baron Richard, admis à faire valoir ses droits à la retraite, comme ayant atteint la limite d'âge, et nommé préfet honoraire.

C'est vendredi, 20 mars, à 7 heures 53 minutes du matin, que le printemps a commencé, et que l'hiver a fini. A ce même moment, le soleil a quitté le signe des Poissons pour entrer dans celui du Bélier.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE MAINE-ET-LOIRE.

Séance du vendredi 27 mars 1868.

MM. les membres de la Société Linnéenne du département de Maine-et-Loire sont instamment priés d'assister à la séance qui aura lieu le vendredi 27 mars 1868, à 7 heures précises du soir, au siège de la Société, rue Courte.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Correspondance.
3. Ouvrages offerts à la Société.
4. Nouvelles scientifiques, par M. Aimé de Soland.
5. Rapport sur la correspondance anglaise et allemande, par M. Bielawski, membre titulaire.
6. Concours de 1867. — Conclusions de la Commission.
7. Catalogue du musée de Saumur, par M. Courtiller jeune, membre titulaire.
8. Mousse du Saumurois, par M. Ch. Trouillard, président du tribunal de commerce de Saumur.
9. Faune de Maine-et-Loire, étude sur le hérisson d'Europe (*Erinaceus Europæus*).
10. Délégués au concours des Sociétés savantes.
11. Excursion scientifique à Thouars.
12. Exposition d'objets d'histoire naturelle.
13. Communications verbales.
14. Candidats titulaires et correspondants.

Le secrétaire général de la Société Linnéenne, P. MABILLE.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements, sont priées de solder le premier terme, échu en mars.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Marché de Saumur du 21 mars.

Froment (l'h. 77 k.)	36 10	Paille de ratelier	—
2 ^e qualité (74 k.)	34 70	(hors barrière)	43 70
Seigle	24 50	Paille de blé, id.	—
Orge	17 50	Foin	63 45
Avoine (entrée)	15 —	Luzerne (les 750 k)	59 30
Fèves	20 —	Graine de lin (70 k)	29 —
Pois blancs	31 —	detréfle (70 k)	110 —
— rouges	30 —	— de luzerne	90 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	40 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité 110 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 ^{re} id. 55 à 65
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 ^{re} id. 48 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1867.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité 110 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 100
Varrains, 1867.	» à »
Varrains, 1867.	60 à 75
Bourguell, 1867.	1 ^{re} qualité 75 à 90
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1867.	70 à 80
Chinon, 1867.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 21 MARS.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69.20.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 98.45.

BOURSE DU 23 MARS.

3 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 69.05.

4 1/2 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 99.00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Les héritiers de M. Louis MAURICEAU, ancien huissier à Turquant, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. Louis MAURICEAU, font la présente publication conformément à la loi. (66)

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Aux enchères publiques

ET PAR LICITATION,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés dans les communes de Cizay et du Coudray-Macouard, canton de Montreuil-Bellay.

L'adjudication aura lieu le lundi 13 avril 1868, à midi, à la mairie du Coudray-Macouard, par le ministère de M^e HACAULT, notaire.

En exécution d'un jugement du tribunal de Saumur, en date du 18 janvier 1868, rendu contradictoirement entre :

M. Antoine Thibault fils, célibataire majeur, cultivateur, demeurant à Bron, commune du Coudray. Demandeur à l'instance ayant M^e Chedeau, pour avoué;

M. Louis Thibault, mineur émancipé, suivant la déclaration qui en a été faite devant M. le juge de paix du canton de Montreuil, le 2 avril 1867, demeurant chez son père ci-après nommé; — ayant pour curateur à son émancipation M. L. Chollet, entrepreneur de constructions, demeurant à Saumur, rue Verte;

M. Antoine Thibault père, cultivateur, demeurant audit lieu de Bron; celui-ci, le mineur Thibault et son curateur, défendeurs, ayant M^e Labiche pour avoué;

Agissant les deux fils Thibault comme héritiers de leur mère, Jeanne Chollet, et Thibault père, à cause de la communauté légale de biens qui a existé entre lui et Jeanne Chollet, son épouse décédée;

Et aux conditions d'un cahier de charges dressé à cet effet par M^e HACAULT, le 23 février 1868, enregistré, approuvé par les parties et déposé en son étude le même jour.

DÉSIGNATION DES BIENS.

§ 1. Commune de Cizay.

1° Un morceau de vigne, contenant 56 ares 65 centiares, en forme de bache, situé dans le clos de la Grande-Roche, joignant au nord M. Goron et au levant une allée. Mise à prix. 1,000 »

§ 2. Commune du Coudray-Macouard.

Un morceau de terre, contenant 88 ares, situé aux Bruyères, joignant au nord Mahé et Boudairon, au levant les enfants Thibault, au couchant Mainguin et au midi les Communs de Bron. Mise à prix. 1,600 »

Un morceau de terre, contenant 27 ares 50 centiares, situé au Clos-Gaspy, joignant au nord un chemin, au levant Tenneguain, au midi Bazin, et au couchant Aubert. Mise à prix. 600 »

Un morceau de terre, contenant 27 ares 50 centiares, situé au Champ-Bastard, joignant au nord Rochet, au levant un chemin et au midi Davy. Mise à prix. 500 »

Un morceau de terre, contenant 5 ares 50 centiares, situé au canton de Belair, joignant au nord Aabert, au levant Bazin et au midi Boudairon. Mise à prix. 100 »

A reporter. 3,800 fr.

Report. 3,800 fr.

Un morceau de terre, contenant 8 ares 25 centiares, situé au Papau, joignant au nord Gagneux, au levant un chemin, au midi Mainguin et au couchant Chereau. Mise à prix. 180 »

Un morceau de vigne, contenant 6 ares 85 centiares, situé au Champ de-la-Lande, joignant au nord M. Thibault, co-litigant, au levant un chemin, au midi et au couchant M. Chollet. Mise à prix. 120 »

Total des mises à prix. 4,100 »

Dressé à Saumur par l'avoué sous-signé.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 24 mars 1868, folio , case . Reçu 1 franc dixièmes, 15 centimes. (119) Signé : PARISOT.

A VENDRE

BONS COTRETS et BONNES BOURRÉES, livrés à domicile.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (120)

Etude de M^e MATHIEU, notaire à Airvault (Deux-Sèvres).

VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE

Par le ministère de M^e MATHIEU, notaire à Airvault (Deux-Sèvres), et M^e RICHARD, notaire à Saint-Jouin-les-Marnes.

Le Mercredi 1^{er} avril 1868, à midi, en l'étude à Airvault, dudit M^e MATHIEU, DE LA BELLE

MINOTERIE DU CHATEAU

Située à Parthenay, sur la rivière le Thouet,

Consistant en une belle maison d'habitation, écurie, remise, grenier, servitudes, cour, jardin et un vaste bâtiment contenant le moulin.

Cette Minoterie, à six étages et complètement remontée à neuf, comprend six paires de meules et des blutoirs avec tous les ustensiles et appareils nécessaires. Il y est adjoint une scierie, une forge et un atelier de charpentier.

Elle est mise en mouvement par une belle chute d'eau et munie en outre d'une machine à vapeur de la force de 20 chevaux.

Cette Minoterie se trouve dans une magnifique position pour desservir toute la Gâtine, dont Parthenay est le centre, et est appelée, dans un avenir prochain, à profiter de la station à établir à Parthenay du chemin de fer projeté de Poitiers à Nantes.

Cette belle Usine pourrait facilement être transformée en filature, papeterie ou tout autre genre d'exploitation.

L'adjudication aura lieu sur une mise à prix de 45,000 fr., et sera prononcée même sur une seule enchère de 100 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à MM. 1° Edouard BONNIN, propriétaire au Plessis-de-Geay; 2° Henry BONNIN, propriétaire à Faye-l'Abbesse; 3° François DILLAY, propriétaire à Argenton-le-Château; 4° M^e MATHIEU, notaire à Airvault, dépositaire du cahier des charges; Et 5° M^e RICHARD, notaire à Saint-Jouin-les-Marnes. (98)

Etude de M^e LOYAU, notaire à Avoine, près Chinon (Indre-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE

A LA CASSOTTERIE,

Commune d'Avoine par Port-Boulet.

Le dimanche 29 mars 1868, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Loyau, notaire à Avoine, à la vente publique aux enchères du mobilier garnissant la Cassotterie.

Il sera vendu :

Meubles de salle à manger, meubles de salon, belle literie, glaces, linge, draps et serviettes, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (109)

DEUX BELLES PAIRES DE MEULES

A MOUDRE LES GRAINS,

A VENDRE

Avec une quantité d'engrenages. S'adresser, pour les voir, à M. DE-LALANDE-ROBIN, au Pont-Fouchard.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance après le décès de M^{me} veuve AUDRAIN.

LA NU-PROPRIÉTÉ

D'UNE MAISON

Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

Dépendant de la succession du sieur Audrain-Ferré.

Et consistant en :

Une boutique sur la rue, trois petites pièces derrière, caves, cinq pièces au premier étage, grenier dessus, deux chambres dans la cour, grenier dessus, jardin, cour, maisonnette, chambre au bout du jardin, cave dessous, puits et bassin. S'adresser à M^e LEROUX notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE

DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Situées rue Saint-Jean, n° 48.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES.

Le Jeudi 26 Mars 1868, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Malneux, loueur de voitures à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères de :

4 calèches complètes et 2 coupés en très-bon état, dockar, 8 harnais doubles, et 2 harnais doubles de poste, presque neufs; harnais simples, une selle neuve, chevaux, licols, bridons, couvertures, palonniers, chèvres, tréteaux, porte-harnais, seaux ferrés et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le samedi 28 mars 1868, à midi 1/2, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange à Saumur, à la vente publique aux enchères d'une très-bonne voiture à 4 roues, la capote se changeant à volonté; un bon cheval de 7 ans, harnais, etc.; dépendant de la faillite du sieur Eugène Fouquet, marchand quincaillier, à Saumur, place de la Bilange, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

UNE MAISON, située place du Roi-René, composée d'un grand salon, petit salon, salle à manger, six chambres à coucher et cabinets, vastes greniers, cuisine, buanderie, cave, serre-bois, pompe, cour et jardin.

S'adresser à M. LAROCHE, qui l'habite. (103)

ON DEMANDE un expéditionnaire.

S'adresser au Greffe du tribunal civil. (100)

JAMBONS ANGEVINS,

Très-renommés par leur qualité, 2 fr. le kilog.

M. H. MOREAU, fabricant à Parçay (Maine-et-Loire), expédie toute quantité demandée contre remboursement. (91)

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes n° 4°. S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

DU CANCER

et de sa CURABILITÉ SANS OPÉRATION, par le D^r CABARET.

En vente chez J. MASSON, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, 26, chez l'auteur, 89, rue du Cherche-Midi, à Paris. — TRAITEMENT SPECIAL (SANS OPÉRATION) des tumeurs; — lipomes; — kystes; — hyarthroses, etc., etc. — Maison de santé à Billancourt, près Paris. (75)

LE PARIS-MAGAZINE

A commencé, dans son numéro du 22 mars, la publication des

OEUVRES POSTHUMES DE GAVARNI.

Cette publication, qui comportera une série importante d'articles, est appelée à produire une vive sensation.

En outre, le Paris-Magazine donnera, à partir du 29 mars, la biographie et le portrait de tous les Députés du Corps-Législatif.

Cette série, qui sera faite par département et par groupe de départements, commencera par les Députés du Rhône.

SOMMAIRE.

La bonne soirée TH. GAUTIER.	du soir A. HIRIGOYER
Fonéailles du roi Louis-Philippe GAVARNI.	Les angoisses d'une rentière (nouvelle) P. SAUNIÈRE
La semaine F. MAGNARD.	Voyages d'un jour (le châteaude Ham) CH. BOISSAT.
Les enfants du professeur Turck CHANFLEURY.	Courrier judiciaire AD. ROCHER.
Entre huit et neuf heures	Propos interrompus C. DEBANS.

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^{sr} MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^{sr} l'évêque d'Angers Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie Poussielgue frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

Saumur, P. GODET, imprimeur.